Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 25/11/2026
ID : 089-200067130-20261119-216_2026-DE

Délibération n°216/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 12 novembre 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 12 novembre 2026

Nombre de présents : 64
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 74

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du douze novembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARPENTIER Dominique, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, LEBRUN Elisabeth, LEGER Jean-Marc, LEGRAND Patrick, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, LION Franck, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SERIN Michel, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CIFELLI Guillaume (pouvoir à M. Simon), CORDET Yannick (pouvoir à Mme Becker), COUET Micheline, FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (pouvoir à M. Pouillot), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Corde), MILLOT Claude (pouvoir à M. Letellier), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), THURET Alain (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à Mme Cordier), YURCEK Martine (pouvoir à M. Lemitre).

Délégués absents : AIMABLE Fabienne, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. Hervé CHAPUIS

OBJET : Modalités de concertation avec les habitants et clarification de la gouvernance du Schéma de Cohérence Territoriale de Puisaye-Forterre-Val-d'Yonne

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.101-1 et suivants, L.104-1 et suivants, L. 131-1 à L. 131-3, L. 141-1 et suivants, L. 143-1 et suivants.
- Vu les arrêtés inter-préfectoraux en date du 25 octobre et du 28 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre par fusion extension et ses statuts ;
- Vu la délibération n°662/2016 en date du 19 décembre 2016 portant approbation du SCoT de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne.
- Vu la délibération n°063/2023 en date du 24 avril 2023 portant prescription de la révision du Schéma de Cohérence territoriale Puisaye-Forterre-Val d'Yonne.

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 25/11/2026
ID : 089-200067130-20261119-216_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°216/2026

- Vu la délibération n°015/2025 en date du 20 janvier 2025 relative aux « Modalités de concertation avec les habitants et clarification de la gouvernance du Schéma de Cohérence Territoriale de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne ».
- Considérant l'article L. 103-2 et L. 103-3 du Code de l'urbanisme,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'urbanisme,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (74 voix pour) :
- Rappelle les modalités de concertation définies dans la délibération du 20 janvier 2025 comme suit :

- **Un dossier de concertation sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.**
  Ce dossier se composera de documents d'information relatifs à la procédure, mis à jour au fil de son avancée, et d'un registre destiné à recevoir les observations des particuliers ou de toute autre personne intéressée.
- **Le site internet de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (https://www.puisaye-forterre.com) informera le public sur la procédure et son avancement.**
- **Des réunions publiques seront organisées ;**
- **Des ateliers avec les acteurs de l'aménagement du territoire seront organisés ;**
- **Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations et contributions tout au long de la concertation, selon les modalités suivantes :**
  - **En les consignant dans le registre susmentionné**
  - **En les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : document.urbanisme@cc-puisayeforterre.fr**
    Objet : Schéma de Cohérence Territoriale – Puisaye-Forterre-Val d'Yonne
  - **En les adressant par écrit : Monsieur le Président de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre,**
    4, avenue du général Leclerc 89 170 Saint-Fargeau

- Rappelle que le Comité de Pilotage chargé du suivi de « la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Puisaye-Forterre-Val d'Yonne » sera composé de M. le Président de la Communauté de communes, M. le Vice-Président à l'Urbanisme/ADS et d'un seul élu référent par commune, éventuellement accompagné de leurs services. En sus, les membres de la commission Urbanisme/ADS peuvent accompagner le maire ou l'élu référent pour la commune membre.
- Indique que le Comité technique chargé du suivi de « la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Puisaye-Forterre-Val d'Yonne » se compose de :

- **Francis Letellier, Vice-Président à l'Urbanisme/ADS,**
- **Odile Berthier, commune d'Etais-la-Sauvin, et suppléant,**
- **Delphine Filipe, commune de Thury, et Hervé Van Damme comme suppléant,**
- **Robert Touzeau, commune de Toucy, et Coralie Delmotte comme suppléant,**
- **Guillaume Petit, commune de Villiers-Saint-Benoit, et suppléant,**
- **Alexandre Burtard, commune de Charny-Orée-de-Puisaye, et Aurélien Pécot, Vice-Président au Développement économique, comme suppléant,**
- **Cécile Becker, Vice-Présidente aux finances / contractualisation / LEADER, commune d'Arquian, et suppléant,**
- **Patrice Renaud, commune des Hauts-de-Forterre, et suppléant,**
- **Daniel Gordebecke, commune de Mézilles, et suppléant,**
- **Juliette Dumahu, commune de Val-de-Mercy, et suppléant,**
- **Willy Sabatier, commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye et Aurélie Deudon comme suppléante.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE 89170 ST-FARGEAU